



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant nomination du jury du concours externe commun de Secrétaire Administratif de classe normale au titre de l'année 2024 dans l'Académie de Corse

**Le Recteur de la région académique de Corse,
Recteur de l'académie de Corse, Chancelier des universités,**

RECTORAT

Division des Examens
et Concours

Dossier suivi par :
Cecilia SARTORI

Téléphone
04 95 50 34 06

Télécopie
04 95 51 47 75

E-Mail
Cecilia.sartori@ac-corse.fr

**Bd Pascal Rossini
BP 808
20192 AJACCIO
CEDEX 4**

Vu le code général de la fonction publique
Vu le code des relations entre le public et l'administration
Vu le code de l'éducation
Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration des certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'Education Nationale,
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat
Vu le décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues, modifié par le décret n°95-49 du 13 janvier 1995, le décret n°97-996 du 23 octobre 1997 et le décret n° 2001-1239 du 19 décembre 2001.
Vu l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié relatif à la délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels de services extérieurs du ministère de l'Education Nationale,
Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2008 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction publique d'Etat ;
Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRETE

Article 1er : Président du jury :

Monsieur Thomas VECCHIUTTI, Secrétaire Général de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Haute-Corse (DSDEN 2B) est désigné président du jury du concours externe commun de secrétaire administratif de classe normale ;

Article 2 : Les membres pour la correction des épreuves écrites d'admissibilité :

La commission de correction des épreuves écrites du concours externe est composée comme suit :

- **Monsieur Julien PIERROT**, AAE Conseiller en charge de la vie associative et de la continuité éducative (DRAJES) ;
- **Monsieur Philippe BABIN**, ITPE, Direction Départementale des Territoires ;
- **Monsieur Cédric PEIGNAUD**, AAE, Chef du bureau du Cabinet du Préfet ;
- **Madame Raymonde MICHELI**, AAE, Cheffe de service des finances ;
- **Madame Ophélie PAQUEREAU**, Ministère de la Justice ;
- **Madame Nora MOGHRAOUI**, Ministère de la justice ;

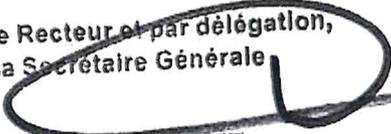
Article 3 : Les membres du jury des épreuves orales d'admission :

- **Monsieur Julien PIERROT**, AAE Conseiller en charge de la vie associative et de la continuité éducative (DRAJES) ;
- **Madame Ophélie PAQUEREAU**, Ministère de la Justice ;
- **Monsieur Cédric PEIGNAUD**, AAE, Chef du bureau du Cabinet du Préfet ;
- **Madame Morgane BOUVAROT**, IDTPE - Direction Départementale des Territoires.

Article 4 :

La Secrétaire Générale de l'Académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 16 Avril 2024

Pour le Recteur et par délégation,
la Secrétaire Générale

Virginie FRANTZ

Le Recteur,

Jean Philippe AGRESTI